

# PRESENTATION

## Dispositifs Région

---



29/02/2024

Aubane VERGER  
Florian ETIEN  
Mission Alimentation Durable  
DELTA



# SOMMAIRE

## **I - La Région Occitanie**

## **III - Les dispositifs**

## **II - La Mission Alimentation Durable**



# SOMMAIRE

## I - La Région Occitanie

- **Rôles & Compétences**
- **Budget**
- **Implantations dans les territoires**



# I – La Région Occitanie

## Rôles & Compétences



# Rôles et compétences

→ Animation



→ Cadrage des actions politiques



→ Compétences





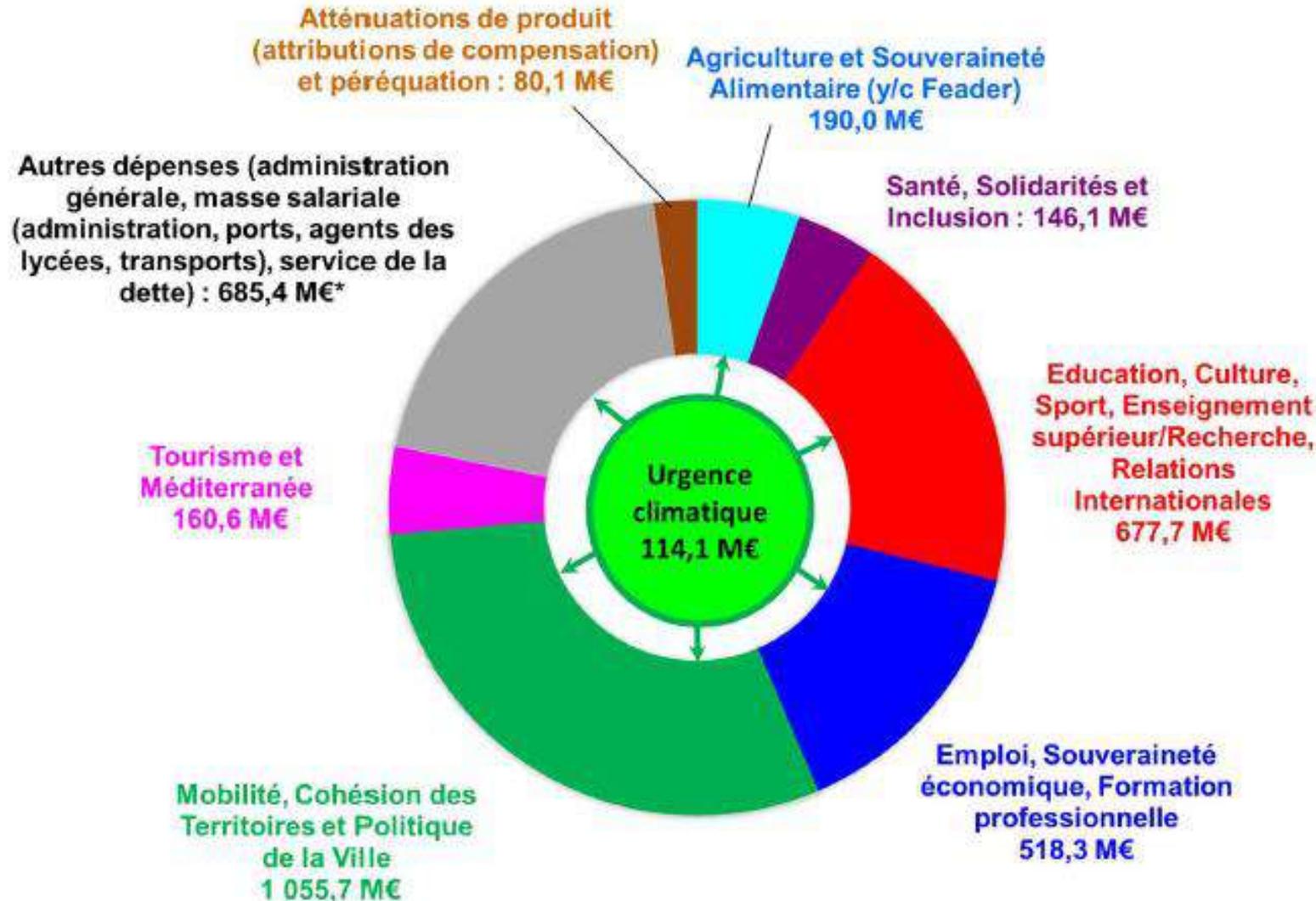
# I – La Région Occitanie

## Budgets

# Budget

## Répartition des crédits régionaux inscrits au Budget Primitif 2023 ventilés par grandes thématiques : 3,628 Mds €

- 1<sup>ère</sup> région de France en euro investi/hab
- 1<sup>ère</sup> région avec un budget vert (budget favorable au climat)



# I – La Région Occitanie

## Implantation dans les territoires

---

# LE RÉSEAU DES MAISONS DE MA RÉGION EN OCCITANIE



MDR Rodez



MDR Nîmes



MDR Tarbes



MDR Carcassonne



MDR Auch



MDR Perpignan



MDR Saint-Gaudens

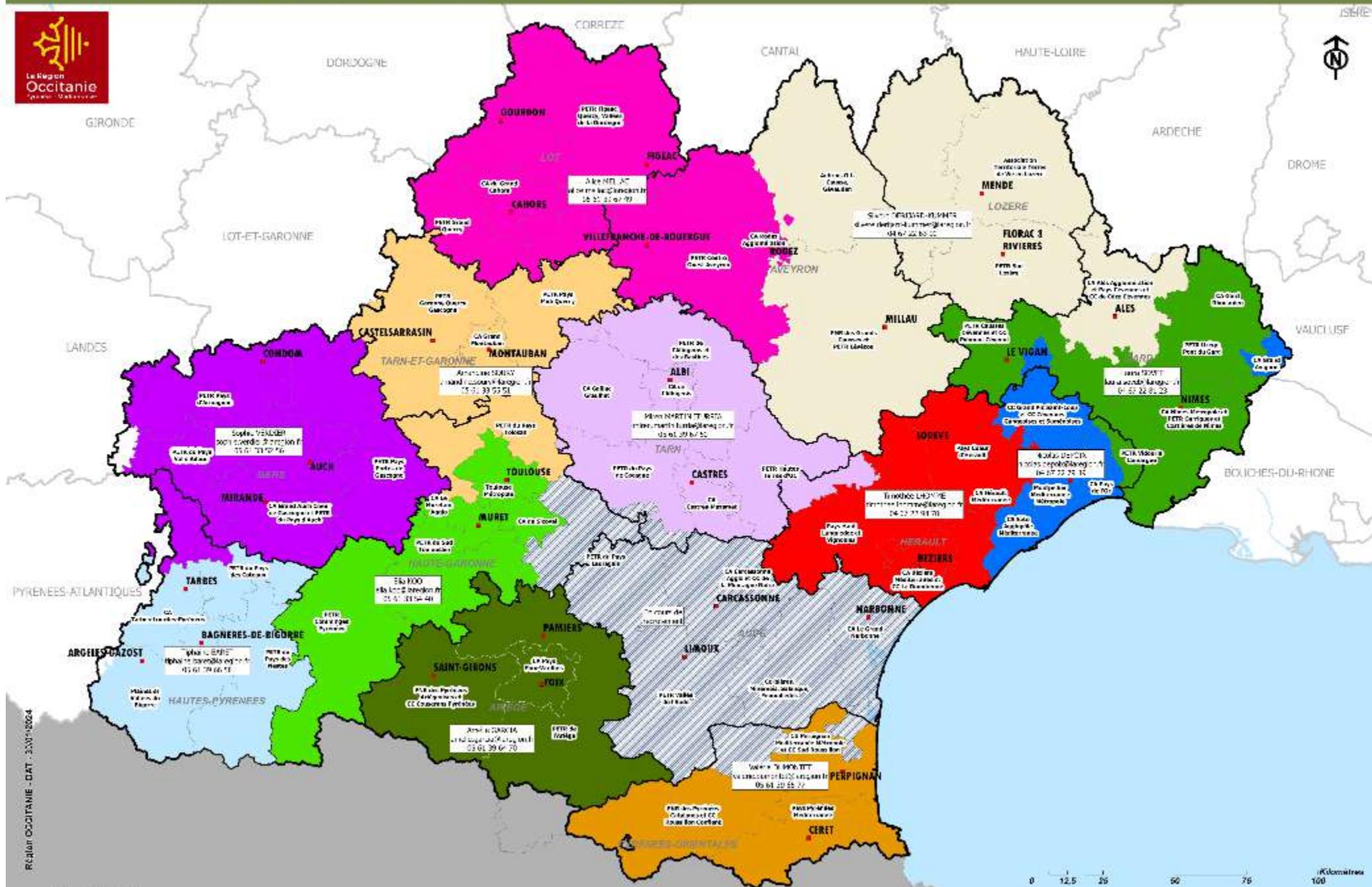


# Implantation sur les territoires

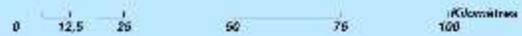


- **58 Contrats Territoriaux 2022-2028**
- Déclinaison du **Pacte Vert Occitanie** dans les territoires
  - Nouveau modèle de développement ;
  - Rééquilibrage territorial ;
  - Adaptation et résilience au changement climatique
- **Démarches partenariales**
  - Intercommunalités et départements partenaires
- **Conférences des maires + comités participatifs citoyens**

# Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 Référents



Région Occitanie - DAT - 3/2024

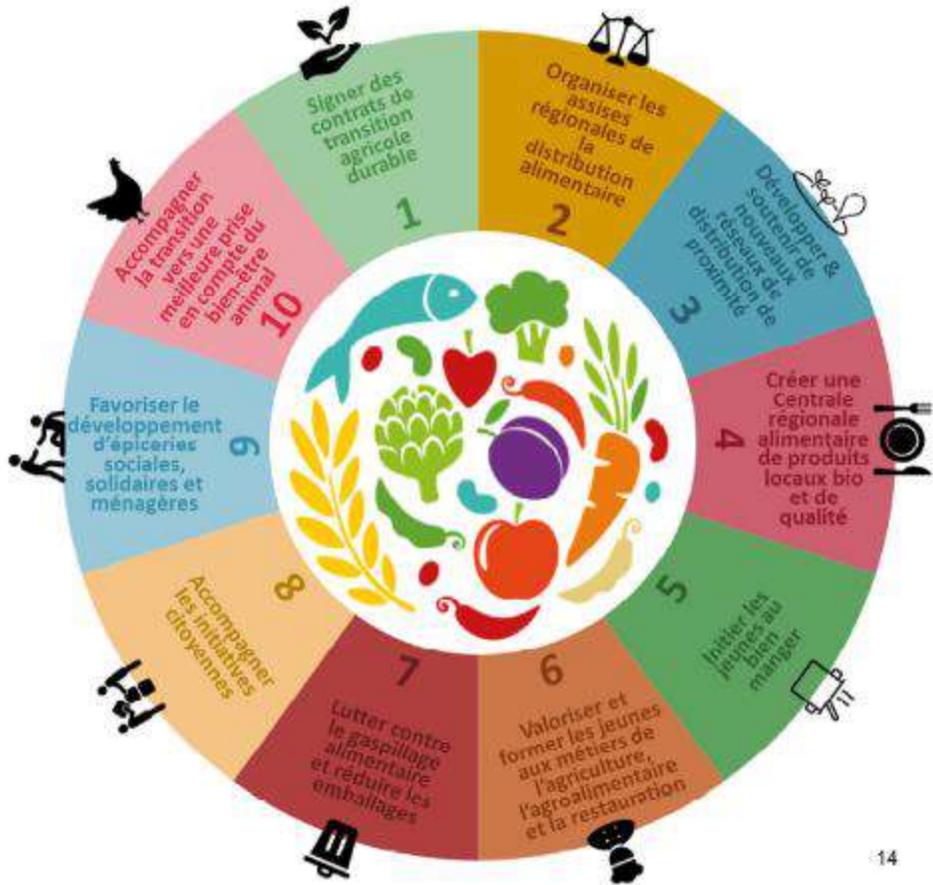


# SOMMAIRE

## II – Mission Alimentation Durable

- **Pacte Mission  
Alimentation Durable**
- **Assises de la GMS**
- **Occit'Alim**
- **Solidarité Alimentaire**
- **Circuits alimentaire de  
proximité**
- **Les PAT**

# Le Pacte





## II – Mission Alimentation Durable

# Assises de la grande distribution

---



# Une grande distribution durable en Occitanie



## Objectifs :

- ✓ **Renforcer l'approvisionnement en produits régionaux**, les rendre plus visibles et plus accessibles
- ✓ Assurer un **cadre commercial favorable à tous les acteurs** de la chaîne d'approvisionnement
- ✓ Répondre aux **attentes sociétales sur l'environnement**

## Moyens et actions :

- ✓ Signature en 2021 d'une **Charte d'engagement pour une grande distribution durable en Occitanie entre la Région Occitanie et 6 enseignes** pour une durée de 3 ans
- ✓ Signature en 2023 d'une **Charte des bonnes pratiques du don des invendus alimentaires** entre la Région Occitanie, la Coop'Alim, Leclerc, Intermarché et la FCD
- ✓ Mise en place d'une thématique de travail annuelle (amélioration des dons alimentaires, travail sur les filières bio etc.)



## II – Mission Alimentation Durable

Occit'Alim



# La centrale d'achat de produits régionaux et de qualité pour la RHD

**Objectif prioritaire** : simplifier et accroître l'approvisionnement de la restauration collective publique en produits alimentaires locaux, de qualité et bio.

## **Fonctionnement :**

- ✓ Plateforme de mise en relation des établissements et des producteurs et fournisseurs locaux
- ✓ **Sans commission ni frais**
- ✓ Mise à disposition d'une offre sélectionnée dans le **respect de la commande publique.**
- ✓ Un outil complémentaire afin de répondre aux lois **Egalim & Climat et Résilience**
- ✓ **Ambition régionale** de 75 % des achats en produits de proximité et de qualité d'ici 2028, dont 30 % en bio français dans les lycées d'ici 2028.

## **Perspectives :**

→ Ouverture de la centrale d'achat aux acteurs publics et privés de la restauration hors domicile au travers de la **création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP)** à l'été 2024

## II – Mission Alimentation Durable

# Solidarité Alimentaire



# Une stratégie régionale pour aller plus loin en matière de solidarité alimentaire

## Deux axes :

Axe 1 : Améliorer la qualité de l'offre alimentaire accessible aux publics précaires

Axe 2 : Remettre les bénéficiaires au centre des dispositifs de la solidarité alimentaire



# Mise en œuvre de la délibération « Bien Manger Pour Tous »

- Lancement d'un **appel à projet « Investissement pour la solidarité alimentaire »** (2023)
  - Enveloppe : 200k€ / 20 k€ par projet max
  - Critères de priorisation : mutualisation, produits régionaux, accompagnement
  - Nouvel AAP en cours de rédaction pour 2024
- Soutien à **des expérimentations innovantes**
  - Caisse Commune Alimentaire de Montpellier. Subvention : 15K€
  - Soutien à 3 autres Caisses Alimentaires (Ariège, Aude, Haute Garonne)
- Intégration d'une thématique sur la solidarité alimentaire au sein de la seconde édition du **budget participatif alimentation** (2023)
- Mise en place et animation d'un **groupe de travail entre représentants régionaux de la grande distribution et associations de solidarité alimentaire** pour améliorer la qualité du don
  - Edition d'un Guide des bonnes pratiques – diffusion Juin 2023
- Opération **Bien Manger Pour Tous** : cours de cuisine à destination des jeunes en situation de précarité alimentaire

## II – Mission Alimentation Durable

# Budget Participatif



# Le budget participatif régional



## **Objectifs : Favoriser la participation des citoyen.nes aux politiques publiques**

- ✓ Favoriser l'implication et l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur d'une alimentation durable
- ✓ Permettre aux citoyens d'intervenir sur le budget de la collectivité
- ✓ Œuvrer au développement d'une citoyenneté alimentaire

## **Fonctionnement :**

- ✓ Dépôt de projets par des citoyens
- ✓ Sélection des projets lauréats par des citoyens via un système de vote
- ✓ Projets ayant obtenu le plus de vote, bénéficient de financements régionaux pour se mettre en place

## **2 budgets participatifs sur la thématique « Alimentation Durable » en 2021 et 2023**

- ✓ **2023 – Vos solutions pour le climat et l'alimentation** : 30 420 citoyens mobilisés
- ✓ 101 projets dans la thématique alimentation / 66 projets soumis au vote citoyen / 13 projets lauréats

## II – Mission Alimentation Durable

# Circuits alimentaires de proximité

---



# Dispositifs principaux pour accompagner l'investissement pour la vente directe

## **Porté par une exploitation agricole → Dispositif et Pass « Investissements pour les exploitations agricoles »**

- ✓ Investissement portant sur la transformation et la commercialisation à la ferme
- ✓ Exemple : Création d'un site internet marchand avec réservation, vente et/ou paiement en ligne
- ✓ Conditions : point de vente doit être situé sur le siège ou sur le lieu de production de l'exploitation agricole

## **Porté par une entreprises agro-alimentaires ou sociétés coopératives → Dispositif d'aide aux entreprises agroalimentaires**

- ✓ Investissement portant sur le stockage et/ou le conditionnement et/ou la commercialisation,
- ✓ Exemple : Aménagement frigorifiques (dont vitrines réfrigérées) de véhicules roulants pour la vente directe
- ✓ Conditions : part de produits agricoles et/ou issus de la transformation de produits agricoles : minimum 70 % du total
- ✓ Plancher de dépenses éligibles à la demande d'aide : 60 000 € HT

## **Porté par une collectivité ou structure publique ou structure reconnue de droit public → LEADER**

- ✓ Selon la stratégie de développement local du Groupement Action Local (GAL) concerné



## II – Mission Alimentation Durable

# Les PAT

---



# Les PAT, une politique contractualisée



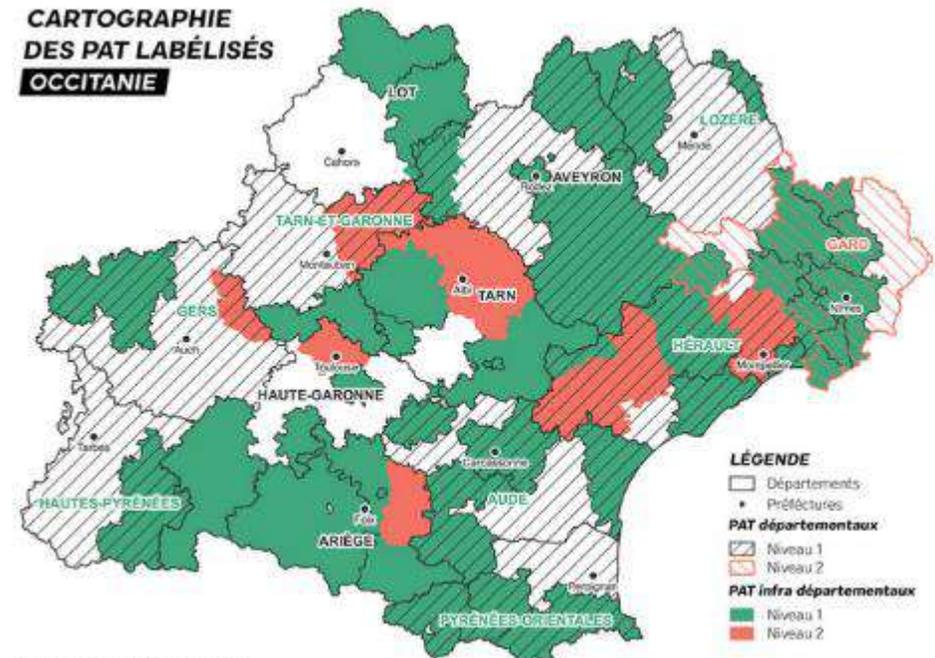
- Renforcement des enjeux territoriaux au sein de **Pacte Vert**
- **CPER 2021 – 2027**, 2 volets : 10M° € pour l'Etat avec le plan de relance et 12M° € pour le Conseil Régional
- Mesure 13 du plan de relance : **co-rédigée & co-instruite** par le Conseil Régional & la DRAAF
- **Mobilisation des conseillers régionaux** auprès des PAT : désignation d'un.e élu.e référent.e par PAT (information transmise par courrier)
- Co-portage et co-pilotage du **réseau régional des PAT** portée au départ par DRAAF et Région. Enjeux : faciliter l'interconnaissance, le partage d'expérience, apporter de connaissances et compétences.



# Les PAT, focus financement



- Le plan de relance : des crédits exceptionnels
- **Bénéficiaire** des fonds : la structure porteuse du PAT
- **Fongibilité** des lignes entre investissement et fonctionnement
- Fongibilité **des porteurs** de projet
- Les dispositifs Région
- Pacte Vert
- Couverture régionale
- Règles de financement
- Rôle de chacun



# SOMMAIRE

## III – Les dispositifs régionaux

- **DELTA**
- **Autres directions**

## III – Les dispositifs régionaux

# DELTA

---

Direction de l'Economie Locale, du Tourisme,  
de l'Agriculture et de l'Alimentation



# Dispositif actions collectives

## • Structures régionales financées (2023) :

- France Olive
- Accueil Paysan
- La Coopération Agricole Occitanie (**LCA**)
- Association Régionale des Entreprises Alimentaires (**AREA**)
- Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (**FR CIVAM**)
- Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (**ARDEAR**)
- Fédération des Fruits et Légumes Occitanie (**FFL**)
- Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie (**CRAO**)
- Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (**FR CUMA**)
- GIE Elevage
- Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale (**Pôle InPACT Occitanie**)
- Jeunes Agriculteurs (**JA**)
- Solidarités Paysans
- Fédération Régionale des Groupements de Défense sanitaire (**FRGDS**)
- Service de Remplacement (**SR**)



## Refonte des dispositifs



### **3 impératifs :**

- ➔ Simplification
- ➔ Augmentation du montant des subventions
- ➔ Décroisement et transfert Etat/Région



# Sommaire



- ❖ **Installation - transmission**
- ❖ **Exploitations agricoles**
- ❖ **Plantations au sein des exploitations agricoles**
- ❖ **Irrigation**
- ❖ **Transition des pratiques (MAEC)**
- ❖ **Restauration collective**
- ❖ **Gestion des déchets**
- ❖ **Aménagement du territoire**

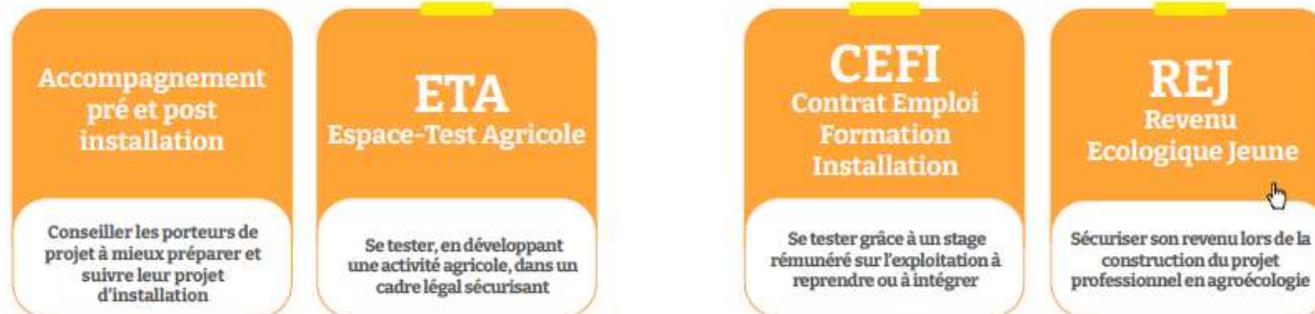
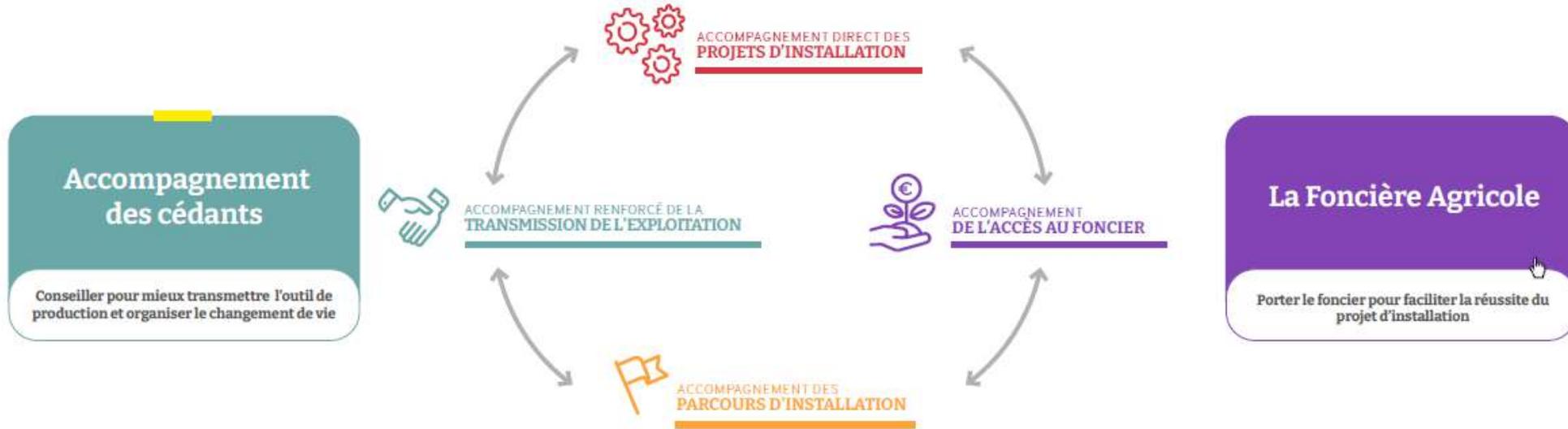
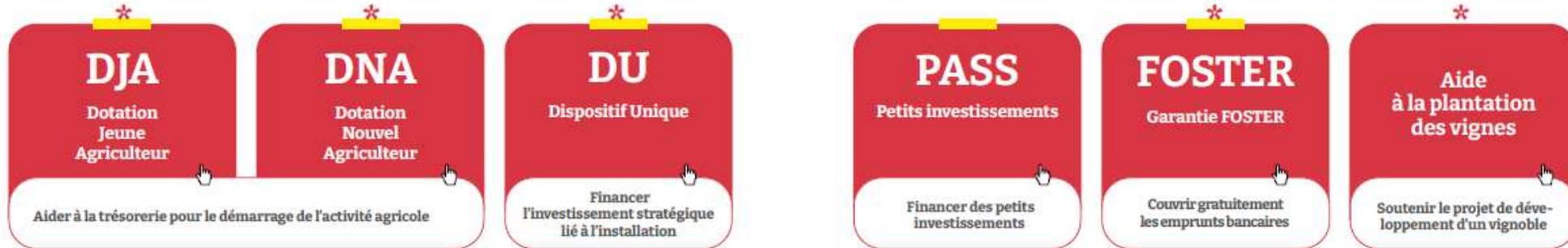


# INSTALLATION - TRANSMISSION



- ❖ **DJA (Dotation Jeune Agriculteur) (FEADER)**
- ❖ **DNA (Dotation Nouvel Agriculteur) (FEADER)**
- ❖ **La Foncière agricole Occitanie**
- ❖ **Le Contrat Emploi Formation Installation (CEFI)**

# Une palette d'outils adaptés à la diversité des porteurs et des parcours



\* Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

— Nouveauté 2023 - 2024



DELTA A

[Page internet](#)

# Installation

## ❖ Dotation Jeune Agriculteur (DJA) (FEADER)

Aide aux nouveaux agriculteurs pour le démarrage de leur activité agricole.

Installation à titre principal :

- Revenu agri = 50 % min du revenu global professionnel

Installation à titre secondaire :

- Revenu agri = 30 % min du revenu global professionnel

Installation progressive

## ❖ Bénéficiaires

Nouveaux installés de moins de 40 ans,  
→ Titulaire d'un diplôme agricole + Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

## ❖ Montants de base

→ Zone de plaine = 12 000 €

→ Zone défavorisée = 17 000 €

→ Zone de montagne = 23 000 €

## ❖ Modulations

Hors Cadre Familial (5k€), Agricultrice (2k€), Bio (3k€),  
HVE ou LBC (2k€), CUMA ou SIQO (1k€)



DELTA A

[Page internet](#)

# Installation



## ❖ Dotation Nouvel Agriculteur (DNA) (FEADER)

Aide aux nouveaux agriculteurs pour le démarrage de leur activité agricole.

Accompagner et ancrer différents profils de nouveaux installés dans le tissu agricole actuel.

## ❖ Bénéficiaires

→ Nouveaux installé.es âgé.es de plus de 40 ans

## ❖ Forfait

→ De 4 500 à 11 000 €

## ❖ Modulations

→ Agricultrice (2k€), Bio (2k€), HVE ou LBC (1k€),  
CUMA ou SIQO (1k€)



## Parcours Jeune Agriculteur



## Parcours Nouvel Agriculteur

L'installation adossée à une DNA se fait avec l'appui d'une structure labellisée par la Région Occitanie.





DELTA A

[Page internet](#)

## Installation - Transmission

### ❖ Foncière Agricole Occitanie

Acquisition de foncier pour aider les installants.

- ➔ Alléger charges financières pour rendre possible l'installation
- ➔ Reporter la charge à un horizon moyen terme
- ➔ Revendre le foncier à l'agriculteur au terme du portage

### ❖ Bénéficiaires

Agriculteurs en cours d'installation  
ou installés depuis moins de 5 ans

Agées de moins de 45 ans

Projet viable et rentable

### ❖ Modalités

Durée du portage = 4 à 9 ans

Montant max acquisition foncier = 150 k€

Frais de portage = 5 à 17 % du prix d'acquisition initial

# LES ÉTAPES de l'acquisition





DELTA

# Installation - Transmission



## ❖ Contrat Emploi Formation Installation

Contrat de parrainage qui finance une période d'essai entre un candidat à l'installation hors du cadre familial et un agriculteur à la recherche d'un repreneur ou d'un associé.

Permet au porteur du projet désirant s'installer de réaliser un stage chez un agriculteur afin de préparer son installation par reprise ou association.

## ❖ Bénéficiaires

Repreneur de moins de 55 ans

## ❖ Modalités

Durée = de 3 à 12 mois

Rémunération = 200 à 685 € par mois

Couverture sociale prise en charge

(statut de stagiaire de la formation professionnelle)



DELTA

[Page internet](#)

# Instrument Financier

## ❖ FOSTER (FEADER)

- Garanties d'emprunts bancaires
- Prêts aux entreprises innovantes en amorçage
- Prises de participation au capital d'entreprises à potentiel de croissance
- <https://www.laregion.fr/foster>

## ❖ Bénéficiaires

Exploitations agricoles & forestières

# EXPLOITATIONS AGRICOLES



- ❖ **Dispositif Unique – Investissement dans les exploitations agricoles (FEADER)**
- ❖ **Petits investissements dans les exploitations agricoles**
- ❖ **Contrat Agriculture Durable (CAD)**
- ❖ **Plantations au sein des exploitations agricoles**



DELTA

[Page internet](#)

# Exploitations agricoles



## ❖ Dispositif Unique - Investissements dans les exploitations agricoles

(FEADER)

Investissements permettant la sécurisation de la production, l'amélioration de la qualité des produits et le renforcement de la compétitivité des exploitations.

- ➔ Agroéquipement : gestion quantitative et qualitative de l'eau ;
- ➔ Transition énergétique/ lutte contre le réchauffement climatique ;
- ➔ Augmentation de la valeur ajoutée de la production ;
- ➔ Transformation, conditionnement et commercialisation à la ferme ;
- ➔ Diversification vers des activités agritouristiques ;
- ➔ Amélioration du bien-être et de la qualité de vie au travail.

## ❖ Bénéficiaires

- ➔ Agriculteurs.trices ; CUMA ; SCIC ; Lycée Agri ;  
Espaces test agri.

## ❖ Taux d'accompagnement

- ➔ Hors Agro-équi. : 25 à 50%
- ➔ Agro.équi : 40 à 60%
- ➔ CUMA : 40 %

## ❖ Plafonds assiette éligible

- ➔ Hors CUMA et GAEC : 300 k€
- ➔ GAEC (2 assos) : 450 k€
- ➔ GAEC (3 assos) : 600 k€

*Sub Investissement*

# Dispositif Unique

## ☐ Modalités d'aide

- **Récurrence des aides sur la période 23-27**

- **Pas de CAD\*** : 1 dossier Dispositif Unique (DU) FEADER + 1 PASS « petits investissements » ou 2 PASS « petits investissements »
- **Si réalisation d'un CAD** : 3 dossiers au choix DU FEADER ou PASS « petits investissements »
- **CUMA** (pas de CAD collectif existant): possibilité de déposer un dossier/an dans la limite du plafond période

*\*CAD = Contrat Agriculture Durable*

- **Plancher de dépenses éligibles : 20 000 €**

- **Plafond de dépenses éligibles**

| Porteur de projet    | Plafond par dossier | Plafond sur la période 2023-2027** |
|----------------------|---------------------|------------------------------------|
| Hors GAEC, hors CUMA | 300 K€              | 500K€ (si réalisation CAD*)        |
| GAEC 2 associés      | 450 K€              | 750K€ (si réalisation CAD)         |
| GAEC 3 associés et + | 600 K€              | 1M€ (si réalisation CAD)           |
| CUMA                 | 600 K€              | 1.2M€                              |

*\*\* : somme des dépenses éligibles HT, à la demande d'aide, des précédents dossiers déposés au titre du présent dispositif*



DELTA A

[Page internet](#)

# Exploitations agricoles

## ❖ Petits investissements dans les exploitations agricoles

- L'adaptation et la résilience des exploitations agricoles au changement climatique ;
- La préservation des ressources naturelles (eau, sol, air et biodiversité) ;
- L'amélioration des conditions de travail et du bien-être au travail ;
- La diversification des activités.

## ❖ Bénéficiaires

Exploitations agricoles,  
Agriculteurs(trices)  
Lycées agricoles,  
Espace-test

## ❖ Taux d'accompagnement

➔ 20 à 30 %

## ❖ Plafond assiette éligible

➔ 20 000 €

*Sub Investissement*



DELTA A

[Page internet](#)

# Exploitations agricoles



## ❖ Contrat Agriculture Durable (CAD)

Outil d'accompagnement de la transition.

**Étape 1** : Élaboration du CAD. Etat des lieux, analyse globale et systémique de l'exploitation, trajectoire et le plan d'actions sur 5 ans.

**Étape 2** : réalisation d'un bilan intermédiaire entre la 2ème et 4ème année

**Étape 3** : réalisation d'un bilan final en 5ème année

## ❖ Bénéficiaires

Agricultrices, agriculteurs

## ❖ Forfait fixe pour les structures d'accompagnement

➔ 1500 €



# LE CONTRAT AGRICULTURE DURABLE AUJOURD'HUI

## Qu'est-ce que le Contrat Agriculture Durable (CAD)?

L'objectif est d'accompagner les agriculteurs vers la **transition agroécologique** grâce à un **accompagnement stratégique global et transversal** permettant d'être plus robuste face aux enjeux de demain.

Le dispositif CAD finance du temps d'accompagnement (4 jours) incluant :

- **Phase 1: élaboration du CAD comprenant un état des lieux de l'exploitation** basé sur 4 axes de durabilité (viabilité de l'exploitation, respect des ressources naturelles, qualité de vie de l'exploitant et autonomie et résilience) + **une trajectoire de transition** + **un plan d'action sur cinq années** permettant d'atteindre une meilleure durabilité de l'exploitation.  
⇒ **Analyse du CAD par la Région pour validation du projet**
- **Phase 2:** bilan intermédiaire à 3 ans
- **Phase 3:** bilan final à 5 ans

**L'accompagnement ne peut être réalisé que par des structures sélectionnées par la Région** (36 structures sélectionnées sur l'ensemble du territoire régional).

L'aide régionale est **une aide forfaitaire de 1 500€ max/exploitation** sur la base de 4 jours minimum de réalisation

LA réalisation d'un CAD reste **une démarche volontaire.**

# PLANTATIONS AU SEIN DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



## ❖ 4 volets

- Plantation de **vergers**
- Plantation de **vignes** (JA/nouveaux installés) (FEADER)
- Aide à l'installation de **systèmes agroforestiers**
- Plantation de **cultures émergentes**



DELTA A

[Page internet](#)

# Enjeu de résilience et d'adaptation des exploitations

## ❖ Pass Rénovation des Vergers

Encourager l'investissement pour assurer un renouvellement régulier des espèces et des variétés => conserver une arboriculture de qualité.

Attribution prioritaire aux projets répondant aux 3 priorités suivantes :

- Renouvellement des exploitants
- Lutte contre les maladies végétales
- Recherche d'une double performance économique et

environnementale.

## ❖ Bénéficiaires :

Arboriculteurs.trices

## ❖ Taux d'accompagnement :

➔ 20 à 25 %

## ❖ Plafond de subvention :

➔ 10 000 €

*Sub Investissement*



DELTA A

[Page internet](#)

## Enjeu de résilience et d'adaptation des exploitations

### ❖ Aide à l'installation de systèmes agroforestiers intra parcellaires

Développer la résilience des exploitations, fournir de nombreux services écosystémiques, notamment en termes de biodiversité.

Complémentaire d'un dispositif d'aide à la plantation de haies, proposé dans le cadre du Plan Arbres et Carbone Vivant.

### ❖ Bénéficiaires :

Agriculteurs.trices

### ❖ Taux d'accompagnement :

➔ 40 à 60 %

### ❖ Plafond de subvention :

➔ 10 000 €

*Sub Investissement*



DELTA A

[Page internet](#)

# Enjeu de résilience et d'adaptation des exploitations

## ❖ Aide à la plantation de cultures émergentes

Cultures porteuses d'un potentiel important en termes de création de valeur pour les exploitations et filières et adaptées aux changements climatiques en cours.

L'asperge, le pistachier, le kaki, les houblonnières, les PPAM, les châtaigneraies.

## ❖ Bénéficiaires :

Agriculteur.trices

## ❖ Taux d'accompagnement :

→ Base : 25 %

→ JA : + 10 %

→ Conversion AB : + 10 %

## ❖ Plafond de subvention :

→ 10 000 €

→ Forfait Aide visite technique 400 €



# IRRIGATION



- ❖ **Aide aux infrastructures hydrauliques sur les territoires - volet collectif (FEADER)**
- ❖ *Rappel → DU - Agroéquipement : gestion quantitative et qualitative de l'eau (FEADER)*



DELTA A

[Page internet](#)

# Irrigation

## ❖ Volet du Dispositif Unique

### **Agroéquipement : gestion quantitative et qualitative de l'eau**

(Co-financement FEADER + Agence de l'Eau)

#### → **Préservation des cours d'eau/abreuvements :**

Points d'abreuvement ; gestion des effluents d'élevage ; mise en défens des cours d'eau ; zone tampons humides artificiels.

#### → **Equipements :**

Economie d'eau à la parcelle ; lutte contre l'érosion ; réduction de la pollution des eaux par phytos ou fertilisants

## ❖ **Bénéficiaires**

Agriculteur.trice

## ❖ **Taux d'accompagnement**

→ 40 à 60 %

Bonification : DJA/DNA/Pass installation ; zone de montagne ; AB ou conversion AB

## ❖ **Plafond assiette éligible**

→ 300 k€ (hors GAEC)

→ 450 k€ (GAEC 2 associés)

→ 600 k€ (GAEC 3 associés)

*Sub Investissement*



DELTA A

[Page internet](#)

# Irrigation

## ❖ Aide aux infrastructures hydrauliques sur les territoires - volet collectif (FEADER)

1. Amélioration d'une infrastructure existante en accompagnant la réalisation d'économies d'eau et/ou de substitution de ressources dans le but de soulager la ressource en eau.
2. Augmentation des surfaces irriguées et/ou des volumes prélevés en permettant l'extension et la création de réseau principal d'irrigation et l'accès à l'eau en réponse au changement climatique et pour la pérennisation des exploitations agricoles

### ❖ Bénéficiaires

ASA, ASL, AFAA

Sociétés concessionnaires des ouvrages hydrauliques publiques,  
Commune et EPCI sous conditions

### ❖ Taux d'accompagnement

➔ 60 à 80 %

### ❖ Plafond assiette éligible

➔ 100 k€

*Sub Investissement*



## **TRANSITION DES PRATIQUES**



DELTA A

[Page internet](#)

## TRANSITION DES PRATIQUES

### ❖ MAEC forfaitaire – Transition des pratiques (FEADER)

Amélioration de l'autonomie protéique en élevage.

Approche progressive globale, personnalisée, forfaitaire

- ➔ Diagnostic initial + plan d'action sur 5 ans et obligation de résultats
- ➔ Choix de 2 blocs techniques sur 4 proposés (accroissement de la part de surfaces d'intérêt protéique fourragères ; amélioration des pratiques d'élevage ; accroissement de la production fermière de concentrés ; réduction de la dépendance aux protéines "bateau")

### ❖ Bénéficiaires

Agriculteur.trice

### ❖ Forfait

- ➔ 18 000 € sur 5 ans
- ➔ 3 600 € par an



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



# Territoires

DELTA A

[Page Internet](#)

## ❖ **Coopération territoriale (FEADER)**

Accompagnement des projets de territoire favorisant le développement économique par des projets visant à la transition de l'agriculture

- - Axe 1 : Autonomie et résilience du territoire,
- - Axe 2 : Qualité de vie,
- - Axe 3 : Respect des ressources naturelles,
- - Axe 4 : Développement de l'économie du territoire

## ❖ **Bénéficiaires**

Regroupement de collectivités (hors métropole)

Chambres d'agriculture

Structures économiques collectives

## ❖ **Taux d'accompagnement**

70 % de l'assiette éligible

## ❖ **Plancher/Plafond assiette éligible**

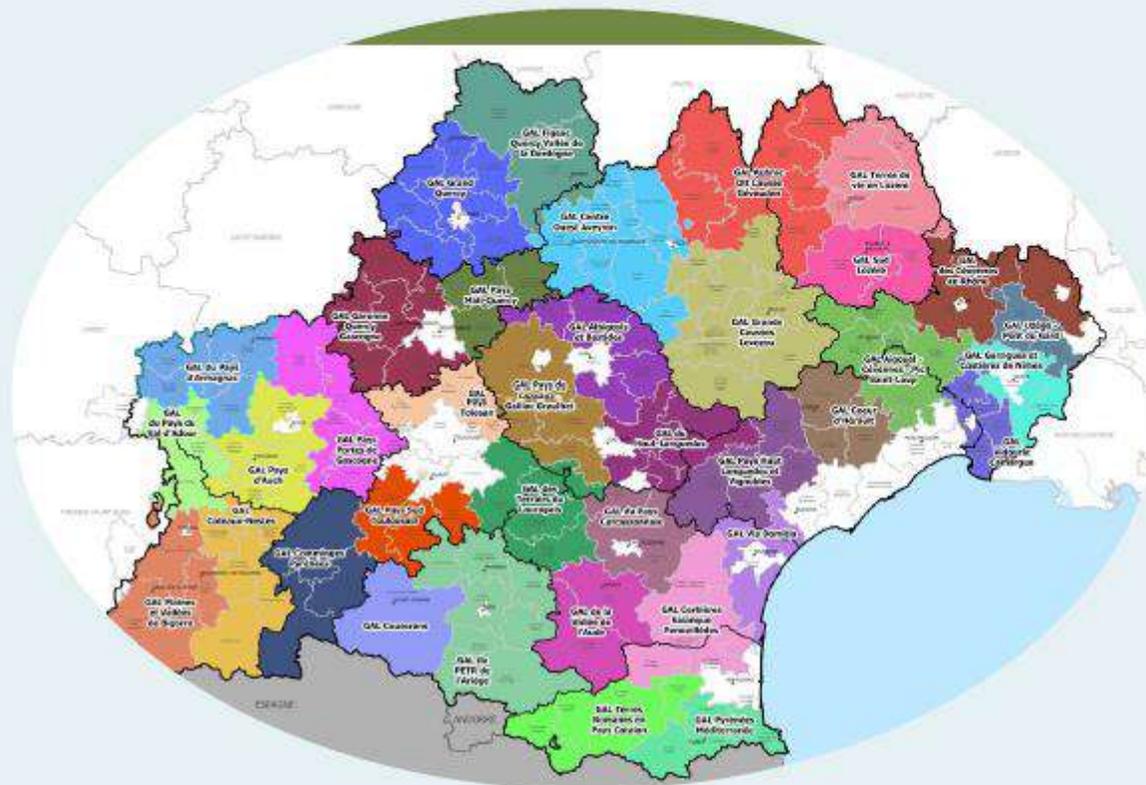
➔ 35 000/140 000 € HT

# » 5 LEADER

**FEADER – 73,4M€**

**37 GAL sélectionnés**

- Dispositif animation des GAL
- Dispositif Mise en œuvre des stratégies de développement local



## » Nos ambitions :

Répondre aux enjeux du territoire : rééquilibrage territoriale, adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique, convergence avec les orientations définies pour la mise en œuvre du Pacte vert Occitanie et aux priorités de la Politique Agricole Commune .

[Carte des GAL](https://leaderfrance.fr/carte-des-gal/)

<https://leaderfrance.fr/carte-des-gal/>



DELTA A

[Page internet](#)

## Formation

### ❖ Diffusion de connaissances (FEADER)

1. Des actions d'information concernant l'agriculture, la sylviculture et l'aval des filières
2. Des activités de démonstration dans le but d'expliquer une technologie, un outil numérique, l'utilisation de machines nouvelles ou améliorées ou une technique spécifique de production

### ❖ Bénéficiaires

Personnes morales, publiques ou privées, actives dans le transfert des connaissances, dans les secteurs agricole et/ou agro-alimentaire et/ou forestier

### ❖ Taux d'accompagnement

→ 90 %

### ❖ Plafond assiette éligible

→ NC



# FILIERES



# Plan Bi'O 2023-2027

[Page internet](#)

**Budget total → 134 M€**

## Deux objectifs principaux :

- Doubler la consommation alimentaire bio des ménages à horizon 2027
- Passer à 25 % de surfaces en AB

## Structuré autour de 6 axes :

- 1. Soutenir la consommation des produits bio dans tous les circuits,
- 2. Faire de l'Agriculture Biologique un atout pour les territoires,
- 3. Favoriser l'accès à l'Agriculture Biologique pour tous,
- 4. Consolider la production et structurer des filières pour garantir une juste répartition de la valeur
- 5. Développer l'offre de formation et de recherche-expérimentation,
- 6. Conforter l'animation et la gouvernance de la filière Agriculture Biologique régionale.

## Actions phares :

- Semaine de l'agriculture Bio en juin prochain ;
- Développement et soutien financier pour accroître la part de bio dans les cantines ;
- Poursuite de l'aide au maintien en agriculture bio (MAB) : 12 M€ d'aide.





DELTA A

[Page internet](#)

## SIQO et AB

### ❖ Aide à la promotion des produits alimentaires et vitivinicoles sous signe de qualité

Soutenir les démarches qualité existantes en Occitanie par l'aide à l'information des consommateurs et à la promotion des produits de qualité sur le marché intérieur.

### ❖ Bénéficiaires

Interprofessions, Fédération d'Organismes de Défense et de Gestion, Groupement d'agriculteurs,  
Groupement régional AB

### ❖ Taux d'accompagnement

→ 70 %

### ❖ Plafond assiette éligible

→ 571 000 €

*Sub Fonctionnement*



DELTA

[Page internet](#)

## Agro-alimentaire

### ❖ Soutien aux investissements des entreprises agro-alimentaires (FEADER)

Accompagner **investissements matériels/immatériels** ainsi que des **recrutements** directement en lien avec leur process ou pour **diversifier leurs revenus via des activités agrotouristiques ou un point de vente.**

### ❖ Bénéficiaires

Entreprises

### ❖ Taux d'accompagnement

➔ 20 à 40 %

### ❖ Plancher/Plafond assiette éligible

➔ 60 000 € HT / 1 000 000 € HT

*Sub Investissement*

## III – Les dispositifs régionaux

# Autres directions



## AUTRES DIRECTIONS



**DiTEE – Direction de la Transition Ecologique et Energétique**



DiTee

# Education à l'Environnement et au Développement Durable

[Lien vers le site de la Région](#)

## ❖ Soutien au développement de l'EEDD – actions et réseaux

**Soutien à des actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation à la transition écologique et énergétique (TEE).** Cadre d'accompagnements et de processus pédagogiques de long terme, créant et accroissant la prise de conscience, et donnant les moyens d'agir à chaque public ciblé.

**L'opération doit être réalisée sur le territoire régional Occitanie, ou répondre à un intérêt régional.**

## ❖ Bénéficiaires

Personnes morales développant des projets d'EEDD : associations, collectivités territoriales, syndicats mixtes, établissements publics, entreprises de l'économie sociale et solidaire (dont SCOP, SCIC), fondations.

## ❖ Taux d'accompagnement

De 40 à 70 %

## ❖ Plafond assiette éligible

NC



DiTee

# Education à l'Environnement et au Développement Durable

[Lien vers le site de la Région](#)

## ❖ Soutien à la création d'outils pédagogiques, supports à l'EEDD

**Appuyer des dispositifs éducatifs naissants ou existants**, de pouvoir informer, sensibiliser ou éduquer les publics cibles de la politique régionale d'EEDD et leur donner les moyens d'agir, ou de valoriser les nouvelles pratiques éducatives.

**L'outil développé devra être destiné à une utilisation sur le territoire régional Occitanie**

## ❖ Bénéficiaires

Personnes morales développant des projets d'EEDD : associations, collectivités territoriales, syndicats mixtes, établissements publics, entreprises de l'économie sociale et solidaire (dont SCOP, SCIC), fondations.

## ❖ Taux d'accompagnement

De 40 à 70 %

## ❖ Plafond assiette éligible

NC

*Sub Investissement*



DITEE

[Page internet](#)

## Biogaz

### ❖ **Réalisation / études de faisabilité pour les projets d'unités de production de biogaz**

Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'investissements en faveur des énergies renouvelables et en particulier pour des projets d'unités de production de biogaz.

### ❖ **Bénéficiaires :**

Une association, une collectivité/acteur public, une entreprise, agricultrice, agriculteur

### ❖ **Taux d'accompagnement :**

➔ 50 %

### ❖ **Plafond de subvention :**

50 000 €



DiTEE

[Page internet](#)

## Gestion des déchets

### ❖ Dispositif Mieux trier et recycler les déchets (FEADER)

Financer les investissements permettant de mieux trier les déchets et de les recycler. Ces projets concernent les déchets ménagers comme les déchets d'activités économiques.

### ❖ Bénéficiaires

Acteur public

Collectivité

Une collectivité, un acteur public

Une entreprise, un-e professionnel-le

### ❖ Taux d'accompagnement

→ 20 à 80 %

### ❖ Plafond de subvention

→ Pas de plafond

*Sub Investissement*



## AUTRES DIRECTIONS



**DAI – Direction de l’Aménagement et de l’Immobilier**



# Friches

DAI

[Page internet](#)



## ❖ Dispositif d'intervention régional en faveur de la reconquête des friches en Occitanie

Accompagne ainsi les territoires dans la remise en état de friches afin :

- d'implanter des projets susceptibles de renforcer leur attractivité ;
- de renaturer des espaces artificialisés, pollués - hors contexte lié à des obligations réglementaires de type ERC.

## ❖ Bénéficiaires

Collectivités locales

Syndicats Mixtes

Aménageurs compétents

## ❖ Taux d'accompagnement :

➔ 25 à 30 %

## ❖ Plafond de subvention :

➔ 250 000 € (Travaux)

➔ 50 000 € (Etudes préalables)

➔ 500 000 € (Grands projets démonstrateurs)



## AUTRE DIRECTION



**DAT – Direction de l’Action Territoriale**



# Restauration collective

DAT

[Page internet](#)



## ❖ Transition alimentaire dans la restauration collective

Soutenir les établissements de restauration collective qui s'engagent à consacrer **au moins 50 % des achats annuels (en volume financier) en produits de proximité et de qualité.**

## ❖ Bénéficiaires :

Communes, Groupements de communes, Syndicats mixtes, EPCI situés hors des métropoles.

## ❖ Taux d'accompagnement :

→ 25 à 30 %

## ❖ Plafond de subvention :

→ 200 000 € (Travaux)

→ 70 000 € (équipement)

*Sub Investissement*



## A retenir



- Objectif : meilleure connaissance
- Compétences et rôles de la Région
- Financement des territoires à travers des cadres d'actions publiques
- Depuis 2023, un retour à la normale des équilibres budgétaires

## Conclusion



### **Actualités à venir à la Région :**

- Séminaire Restau Co le 9 avril à Carcassonne
- AAP Investissement pour la solidarité alimentaire à l'été 2024
- CORALIM le 27 juin à Montpellier
- Semaine de la bio du 8 au 15 juin

### **Prochain webinaire réseau des PAT :**

- Evaluation des PAT, étude ADEME le 5 mars



## Contacts



Aubane VERGER : [Aubane.verger@laregion.fr](mailto:Aubane.verger@laregion.fr)

Florian ETIEN : [Florian.etien@laregion.fr](mailto:Florian.etien@laregion.fr)

**Merci de votre attention et  
de votre participation !**

---